



La Parenthèse au vert : ressourcez-vous hors des sentiers battus !

2 rue de la Paix, 77510 La Trétoire - 06 88 42 38 01 - infocontact@laparentheseauvert.fr

Le bilan de compétences à la Parenthèse au vert :

Pour qui ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?

Les résidents de la Parenthèse au vert peuvent effectuer, en tant que de besoin et s'ils le souhaitent, un bilan de compétences à l'occasion de leur séjour. Cette possibilité s'adresse aux résidents qui effectuent des séjours de trois semaines ou un mois. Elle leur permet de se faire rembourser la somme de 1000 euros sur leurs frais de séjour lorsque la Parenthèse au vert sera réglée pour ledit bilan de compétences. Ci-dessous quelques précisions sur le fonctionnement de ce dispositif.

- 1) Les résidents sont tenus de régler leurs frais de séjour à l'arrivée et le remboursement ne peut intervenir que lorsque le bilan aura été facturé et réglé. Le délai entre l'inscription et le remboursement varie entre 65 et 90 jours.
- 2) Les résidents doivent d'abord s'assurer qu'ils disposent bien de droits suffisants sur leur Compte Personnel de Formation (CPF). Pour se faire, ils doivent se connecter sur le site www.moncompteformation.gouv.fr, muni de leur numéro INSEE et créer un espace, afin d'accéder au montant disponible, compte tenu de leur cotisations passées.
- 3) Ils doivent ensuite procéder à leur inscription en ligne sur ce même site. Le centre de formation auprès duquel l'inscription doit être faite est le cabinet DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ET MOBILITE (DRM FORMATION), à Paris. Parmi les choix proposés sur l'espace de DRM, le budget à prévoir pour un remboursement de 1000 euros est de 1800 euros. Vous pouvez opter pour un montant inférieur ou supérieur, éventuellement. Dans ce cas de figure, le montant remboursé variera proportionnellement.
- 4) La Parenthèse au vert ne réalise aucun bénéfice sur ces bilans de compétences. C'est une facilité qui permet à certains résidents de faire

La Parenthèse verte : cures de repos & séjours thérapeutiques à la campagne

www.laparentheseauvert.fr

Siret : 514 070 879 00036



La Parenthèse au vert : ressourcez-vous hors des sentiers battus !

2 rue de la Paix, 77510 La Trétoire - 06 88 42 38 01 - infocontact@laparentheseauvert.fr

prendre en charge une partie de leurs frais de séjour. La somme remboursée tient compte de la marge du cabinet DRM (20%) et des taxes en vigueur sur la somme perçue (environ 25%, au titre du statut d'autoentrepreneur).

- 5) Les délais de remboursement sont indépendants de la volonté de la Parenthèse au vert. A la commande du bilan de compétences, il existe un délai incompressible de deux semaines avant son démarrage officiel. Il ne peut ensuite être placé en facturation qu'à l'issue d'une durée d'un mois supplémentaire. Enfin, l'organisme collecteur (OPCA) ne paye qu'à l'issue d'un délai de 30 à 45 jours suivant la facturation.
- 6) En cas de doute, vous pouvez suivre l'avancement de votre dossier sur le site www.moncompteformation.gouv.fr ou contacter directement DRM FORMATION (coordonnées sur le site www.drmformation.fr), demander madame MERIDJA.
- 7) Il est très difficile d'annuler un bilan lorsqu'il a été commandé et que la demande a été validée. Ne vous inscrivez que si vous êtes positivement certains de donner suite.